

ENGAGEMENT NUMÉRO 6 DU TRANSPORTEUR

Engagement numéro 6

(demandé par la Régie à la rencontre préparatoire du 21 avril 2005) :

Fournir la source des valeurs unitaires des pertes évitées.

Réponse :

Ces valeurs unitaires ont été établies à partir du coût marginal de puissance et d'énergie fourni par le Distributeur en date du 10 septembre 2001.

Ces coûts sont :

Puissance : 10 \$ / kW par mois (2005)

Énergie : 5,5 c / kWh (2005) en hiver

Énergie : 5,0 c / kWh (2005) en été

À partir de ces coûts, le Transporteur génère un tableau avec différentes durées de perte et de mises en service avec un taux d'actualisation de 8,08%. Les taux d'inflation utilisés sont ceux de l'indice des prix des produits industriels au Canada en date de février 2003.